



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E9392

VALABLE JUSQU'AU 12/04/2026

ÉDITÉ LE 09/02/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1982

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 10/02/2005

Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AVIGNON 1982B00129

Siret : 324 206 531 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9009804

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 64661048

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 64661048

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : SELMAC EXPLOITATION

1 AVENUE DU COMPAGNONNAGE  
ZI DE FONTCOUVERTE  
84000 AVIGNON

Téléphone : 04 90 87 57 18

Portable : 06 11 51 23 16

Fax : 04 90 87 43 19

Site Internet :

E-mail : stephanie.maurel@selmac-exploitation.fr

Responsabilité légale :

BALDACCIONI LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 31      Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	24/02/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/03/2025
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	02/02/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	24/02/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	26/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/09/2023
o Ventilation mécanique	18/07/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1